

Libre propos

Identification de l'agent tueur des "Carpe" dans la région du Bas-Ogooué : Resultats scientifiques du CENAREST

le Professeur Daniel Franck IDIATA*

Au mois de juillet dernier, le CENAREST publiait un premier communiqué relatif à la mort massive et mystérieuse des poissons dans la région du Bas-Ogooué, allant de Ndjolé à Port-Gentil en passant, bien sûr, par Lambaréné. Dans ce communiqué, je présentais les hypothèses retenues par l'équipe du Laboratoire d'hydrologie et d'ichtyologie de l'Institut de Recherches Agronomiques

et Forestières/IRAF du CENAREST, dont les chercheurs s'étaient mobilisés pour apporter au gouvernement et à la population gabonaise la réponse scientifique afin qu'ils soient éclairés quant à la mort massive des tilapias.

En considérant la documentation scientifique disponible et les rapports de la FAO sur des cas similaires dans le monde, en Israël, en Colombie, en Equateur, en Egypte, en Tanzanie ou en Thaïlande par exemple, les chercheurs du CENAREST avaient exclu sans contester l'hypothèse d'une pollution chimique et celle de la dystrophisation définie comme un déséquilibre provoqué par les apports anthropiques d'un excès de Phosphates et d'Azote avec pour conséquence, la minéralisation de la matière organique en excès, s'accompagnant d'une surconsommation de l'oxygène dissous au détriment de la faune et de la flore. Ils avaient montré que cette piste ne pouvait pas être viable au vu de l'étendue spatiale du phénomène. La piste d'une infestation parasitaire massive des poissons avait aussi été écartée au regard des quantités au demeurant importante de poissons morts et de la diversité des origines spatiales des sites où l'évènement a été observé.

Après plusieurs missions de terrain le long de l'Ogooué, entre Ndjolé et Port-Gentil, les chercheurs du CENAREST sont parvenus à circonscrire le périmètre de l'épidémie et ont affiné leurs analyses préliminaires. Ces analyses préliminaires ont montré que ce ne sont que les tilapias et seulement les tilapias (appelés « carpes » au Gabon) qui meurent. Aucune autre espèce de poisson n'est concernée et aucun autre élément de la faune. C'est pourquoi, les chercheurs du CENAREST avaient privilégié, en considérant la littérature sur la question, l'hypothèse d'une contamination virale. Ils avaient soupçonné, et ils avaient eu raison, que l'origine de la mort de ces poissons ne pouvait être qu'une maladie virale spécifique aux tilapias causée par le virus TiLV (Tilapia Lake Virus). Pour rappel, le Tilapia tilapinevirus ou virus du lac tilapia (TiLV), est un virus qui infecte les populations de tilapia (sauvages et d'élevage). C'est la seule espèce du genre monotypique Tilapinevirus qui, à son tour, est le seul genre de la famille Amnoonviridae. Jusqu'à présent, il a été enregistré dans diverses régions d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud. Le virus a été découvert et identifié pour la première fois en 2014 lorsque la mer de Galilée (lac Kinneret) en Israël connut une baisse importante des quantités de captures de tilapias. Pour confronter cette hypothèse à la réalité des faits, il fallait absolument faire analyser les prélèvements de poissons morts dans un laboratoire spécialisé à la biologie et aux pathologies des poissons. Compte tenu de l'importance du dossier et dans le souci d'apporter des résultats justes et incontestables, ces analyses ne devaient être réalisées que par un laboratoire de référence mondiale. Notre institution étant dépourvue de tels équipements, nous avons sollicité et obtenu, grâce à un financement de TNC Gabon à qui nous exprimons une fois encore notre gratitude, la contribution de notre partenaire, la Norwegian University Of Life Sciences d'Oslo, qui dispose d'un laboratoire accrédité et spécialisé à la biopathologie des poissons et qui a donc fait les analyses appropriées. Ces analyses nous ont été retournées, et j'ai grand plaisir de publier ce résumé succinct des résultats contenus dans le rapport du CENAREST que nous avons adressé au Gouvernement en avant-première. La cause de la mort des poissons est un agent infectieux apparenté au virus TiLV (Tilapia Lake Virus, qui appartient à la famille des virus Orthomyxoviridae, qui s'apparente également à la famille du virus de l'Anémie infectieuse du saumon). Ce virus est attesté ailleurs dans le monde où il décime les populations de tilapias dans la nature ou dans les élevages. Les données issues du Gabon montrent la présence de deux souches virales proches des souches israélienne et tanzanienne. Les résultats des analyses montrent que la contamination entre poissons se fait de manière horizontale par simple contact direct entre individus sains et malades. Ce fait est à présent bien établi et reflète l'histoire épidémiologique observée au Gabon et ailleurs dans le monde. Pour le CIRMF, la mort massive de ces poissons serait d'origine bactérienne, en l'occurrence, la bactérie *Aeromonas veronii*. Les analyses scientifiques issues de la Norwegian University Of Life Sciences, dont la laboratoire, accrédité, hautement spécialisé et comprenant des experts de réputation mondiale sur les questions de poissons, comme le Professeur Øystein Evensen DVM, spécialiste des biopathologies des poissons, ne confirment pas les résultats du CIRMF. On peut donc se demander, si les bactéries que le CIRMF dit avoir identifiées agissent en coïnfection ou en surinfection des deux souches du virus TiLV qui ont été identifiés par les chercheurs du CENAREST et leurs homologues norvégiens, de manière incontestable et irréfutable au Gabon. La confirmation de la présence du virus TiLV dans les échantillons de tilapias du Gabon doit permettre de réorienter les futures investigations sur l'épizootie. Plus que jamais, les autorités compétentes ont l'obligation de prendre des mesures fortes de biosécurité. Ainsi que le recommande la FAO, le TiLV entraîne une maladie hautement contagieuse, qui se propage chez les tilapias sauvages et ceux d'élevage, l'un des poissons les plus consommés au monde. Au Gabon, comme ailleurs dans le monde, l'épidémie devra donc être appréhendée avec soin et les pays

importateurs et exportateurs des tilapias devront prendre des mesures appropriées pour la gestion des risques tels que la multiplication des tests de diagnostics, le renforcement des certificats de santé, l'instauration de mesures de quarantaine et le développement de plans d'urgence. Il faudra aussi lancer des campagnes d'information du public visant à conseiller les aquaculteurs (dont beaucoup sont des petits exploitants) sur les signes cliniques du TiLV, mais également sur les risques économiques et sociaux que pose ce virus et la nécessité de reporter les décès de masse aux autorités en charge de la biosécurité.

Ces résultats ne sont pas définitifs. La recherche devra se poursuivre pour élargir le champ d'investigation et répondre donc à toutes les préoccupations, entre autres : (1) Le TiLV est-il le seul agent infectieux responsable de la mortalité des poissons ? Dans ce sens, la bactérie *Aeromonas veronii*, que le CIRMF prétend avoir identifiée, agirait-elle en coïnfection ou en surinfection ? (2) Des paramètres environnementaux ont-ils joué un rôle dans le déclenchement de cette épidémie ? (3) Existe-t-il une ou des espèce(s) animale(s) « porteurs-sains » qui contamineraient l'espèce affectée ? (4) Y a-t-il un risque en termes de santé publique pour les populations qui auraient consommé des poissons contaminés ? (5) Quelles sont ou quelles peuvent être, à court, moyen et long termes, les possibilités que ce phénomène se répète dans le temps et dans l'espace ? (6) Comment gérer les causes de cette

épidémie et mieux se préparer à l'avenir pour la contrer efficacement ? (7) Comment gérer les populations des poissons qui ont survécu à l'épidémie et pouvoir augmenter les stocks ? ...

Pour terminer, je suis très heureux, en ma qualité de Commissaire Général du CENAREST, de montrer l'intérêt de la recherche scientifique et celui du travail remarquable des chercheurs du CENAREST, individuellement et collectivement, à qui je rends un vibrant hommage. Je suis particulièrement fier de l'équipe du Laboratoire d'hydrologie et d'ichtyologie de l'Institut de recherches agronomiques et forestières/IRAF du CENAREST que dirige Daniel MBEGA et au sein de laquelle de brillants spécialistes des poissons, comme Jean Hervé MVE BEH auteur du rapport sur lequel je fonde cette publication, Jean Félicien LIWOUWOU et tous les autres, font honneur à la communauté scientifique gabonaise. Une preuve supplémentaire que les chercheurs du CENAREST méritent respect et admiration. Ils sont compétents et peuvent, avec les mêmes moyens que leurs homologues occidentaux, avoir les mêmes résultats scientifiques. On n'a pas eu besoin de dépenser des centaines de millions pour faire venir des experts-mercenaires étrangers au Gabon pour éclairer nos lanternes. Les chercheurs du CENAREST ont réglé le problème.

*Commissaire Général du CENAREST



COMMUNIQUE AUX DEBITEURS DE LA BGD

Le Liquidateur de la Banque Gabonaise de Développement (BGD) rappelle à l'ensemble des débiteurs de la BGD, que dans le quotidien l'Union en date du 11 et du 12 juin 2019, une annonce les invitait à se présenter dans les plus brefs délais auprès du Liquidateur aux fins de convenir de nouvelles modalités d'apurement de leur dette dans les livres de la BGD.

Le liquidateur rappelle par le biais de ce communiqué qu'il reste (2) deux mois à ces débiteurs pour s'exécuter.

Passé ce délai de (2) deux mois, le Liquidateur se réserve le droit d'appliquer les poursuites judiciaires, des saisies des biens et usage de la force publique pour recouvrer les créances de la BGD.

Cette annonce vaut dernière mise en demeure.

Le Liquidateur de la BGD

 Richard LARIOT OMBENY

GRUPE BGD

Banque Gabonaise de Développement, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 25.200.000.000 de francs CFA - Siège Social : Rue Alfred Marche - BP 05 Libreville
 • BCCM : 2005 B 04382 • NIF : 790 381 / R • N° Statistique : 90 883 L • Tél : 01 76 24 25/89 • Fax : 01 74 28 99 • Site Web : www.bgd-gabon.com • Agence : POG BP 328 Tél : 01 55 89 39 |
 FCV BP 70 Tél : 01 67 70 35 | OHM BP 760 Tél : 01 96 00 53 | LOR BP 64 Tél : 01 58 56 30 | TCH BP 368 Tél : 01 82 00 12 | NLA BP 09 Tél : 01 56 26 30 | KLM BP 404 Tél : 01 65 57 53 | OKALA
 BP 25177 Tél : 01 45 11 35/31 | Bureau MOK Tél : 01 90 37 65